



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1006/2020
Date de la séance du CE : 2 septembre 2020
Direction : Chancellerie d'Etat
N° d'affaire : 2020.STA.457
Classification : Non classifié

Constitution du canton de Berne (ConstC), loi sur les droits politiques (LDP), loi sur les communes (LCo) et loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP) (le droit de vote à 16 ans). Modification Ouverture de la procédure de consultation

Sur proposition de la Chancellerie d'Etat, le Conseil-exécutif arrête :

La Chancellerie d'Etat est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de la Constitution du canton de Berne (ConstC), de la loi sur les droits politiques (LDP), de la loi sur les communes (LCo) et de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP). La procédure de consultation se terminera le 4 décembre 2020.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Toutes les Directions